

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déplacements domicile-travail :

Mérignac met à la disposition des habitants des vélos à assistance électrique

Afin d'accompagner la période de déconfinement et la transition écologique, la Ville de Mérignac lance, en partenariat avec la Maison du Vélo, un service de prêt expérimental de 49 vélos à assistance électrique pour faciliter les déplacements domicile-travail des habitants.

La Ville a fait l'acquisition d'une flotte de 49 vélos à assistance électrique de qualité, de marque française, achetés à des vendeurs de cycles Mérignacais. Tout en soutenant la filière vélo, Mérignac incite les habitants à utiliser le vélo dans leur déplacement domicile – travail. Objectif : proposer une solution de déplacement alternative durant cette période de déconfinement et permettre de tester de nouvelles pratiques.

Ce prêt sera de 3 mois maximum, non reconductible. La Ville de Mérignac espère faire évoluer son offre de service à 60 vélos d'ici fin 2020. Le service sera gratuit pendant la période expérimentale, mais une adhésion à la Maison du Vélo de 15 euros sera demandée.

Afin de pouvoir bénéficier d'un vélo, il faut pouvoir répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Habiter Mérignac
- Travailler à plus de 3 km de son domicile. Selon l'ADEME, une personne se tourne vers le vélo électrique lorsqu'elle doit parcourir 9 km en moyenne. Le trajet moyen entre le domicile et le travail est de 11 km pour l'ensemble de la France.
- Etre majeur.

L'offre est dans un premier temps ouverte à une seule personne par foyer.

Les Mérignacais ont jusqu'au 31 mai pour faire leur demande. Une commission d'attribution, composée de la Ville de Mérignac et de la Maison du Vélo sélectionnera les dossiers par ordre d'arrivée, sur respect des critères d'éligibilité, et sur critères de priorisation (temporalité du besoin, distance domicile-travail, possibilité de stationnement sécurisé, moins de 28 ans, bénéficiaires de minima sociaux, quotient familial CAF, demandeurs d'emploi, emploi de courte durée).

Pré-réservation sur le site merignac.com : <http://www.merignac.com/je-souhaite-reserver-un-velo-assistance-electrique>

Le vélo à Mérignac – Bon à savoir

- 110 km de pistes cyclables, dont 33 km en itinéraires sécurisés.
- 13 bornes V3 et 2 bornes V3 +
- Une maison du vélo située au 215 avenue de la Marne pour diffuser conseils en réparation, entretien et pratique cycliste.
- Afin d'accompagner le déconfinement et favoriser la pratique du vélo, Bordeaux Métropole a entrepris des travaux d'aménagements pour les cyclistes : élargissement des bandes cyclables, meilleure visibilité, pose de balises. Ces aménagements sont matérialisés par un marquage jaune. A Mérignac, les premiers aménagements ont été réalisés avenue de Verdun. D'autres sont prévus avenue de la Marne, place Jean Jaurès, avenue de la Libération, avenue Henri Barbusse.

Contact presse : Virginie Bougant, 06 27 52 48 69, v.bougant@merignac.com